

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	0
Nombre de voix contre :	13
Nombre d'abstentions :	0

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

**Absents excusés/pouvoirs :** Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Reconduction contrat d'entretien chauffage – Maison d'accueil de Superdévoluy – EMC2**

Actuellement la commune du Dévoluy a un contrat d'entretien chauffage n°13.07.G.BIS avec EMC2. Celui-ci se terminant le 31/08/2022.

La Mairie a reçu par courrier en date du 26/07/2022 une demande d'accord de renouvellement du contrat cité ci-dessus.

Après consultation par les services techniques de la commune, il s'est avéré qu'une entreprise a fait une offre de contrat moins cher.

Le Conseil Municipal doit donc statuer sur le renouvellement ou non de ce contrat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **DECIDE** de ne pas renouveler le contrat d'entretien chauffage de la Maison d'accueil de Superdévoluy avec EMC2,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à mettre fin au contrat n°13.07.G.BIS le 31/08/2022,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le :	22/08/2022
Publié le :	22/08/2022
Affiché le :	22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*M. P. Rogou*  
Marie-Paule ROGOU

